

NOUVELLE MAQUETTE PAP 2008 version 3.2

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Version du 29/06/2007

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2008 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2008 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ **Le projet annuel de performances qui regroupe**

- la présentation stratégique de ce projet ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

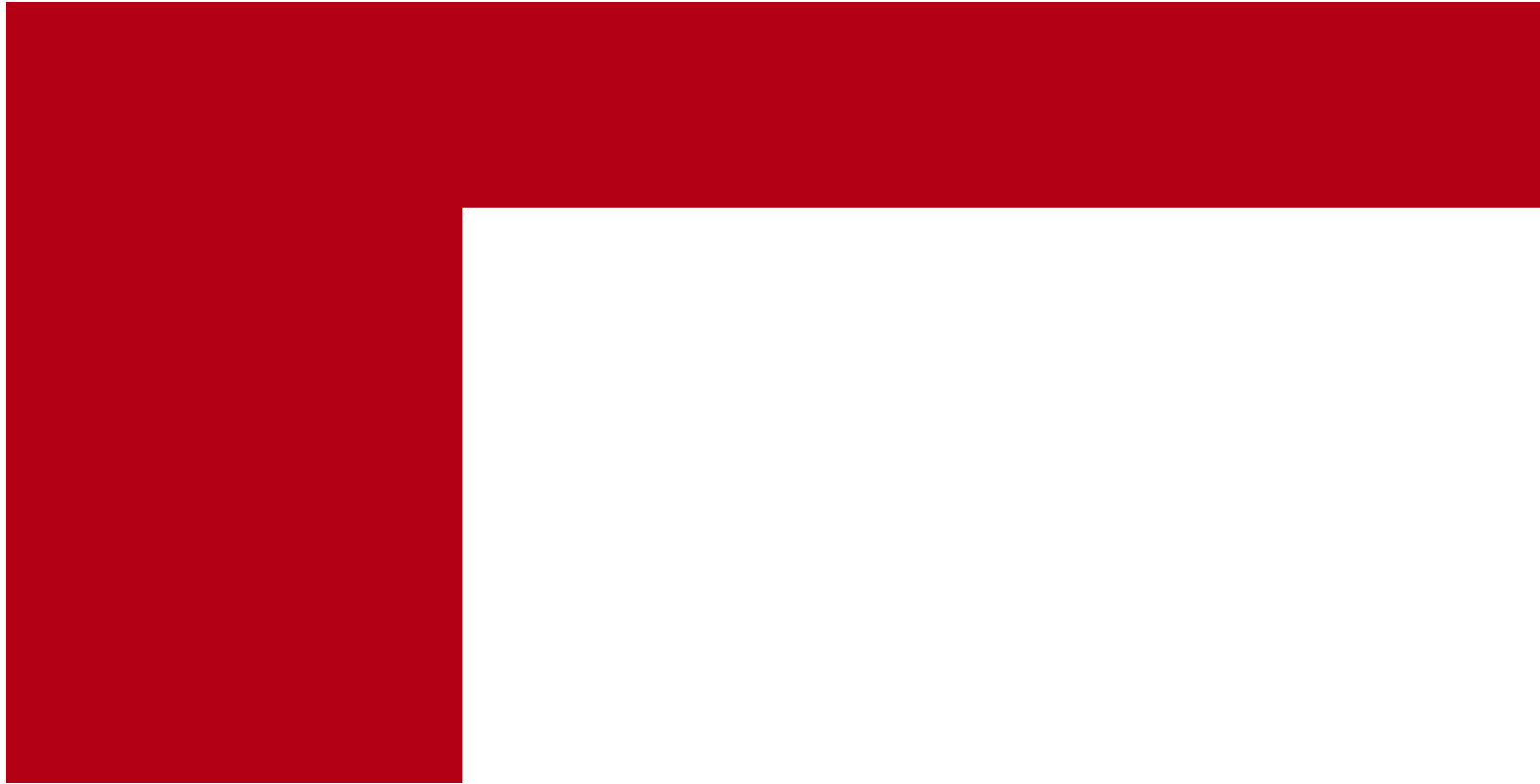
Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 181	
PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	11
Présentation stratégique du projet annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Présentation du programme et des actions	19
Objectifs et indicateurs de performance	22
Justification au premier euro	24
Opérateurs	34
Analyse des coûts du programme et des actions	37



RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Prévention des risques et lutte contre les pollutions	Ministre de l'écologie et du développement durable	XXX XXX	XXX XXX	
Gestion des milieux et biodiversité	Ministre de l'écologie et du développement durable	XXX XXX	XXX XXX	
Totaux		XXX XXX	XXX XXX	XXX

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois



PROGRAMME 181

PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

MINISTRE CONCERNÉ : NELLY OLIN, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Présentation du programme et des actions	19
Objectifs et indicateurs de performance	22
Justification au premier euro	24
Opérateurs	34
Analyse des coûts du programme et des actions	37

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Michèle ROUSSEAU

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 181 : Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Politique de la prévention des pollutions et des risques

La stratégie globale de prévention des pollutions et des risques s'appuie d'une part sur la mise en œuvre des directives européennes, en particulier IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution) en matière de pollution et Seveso pour les risques technologiques majeurs, en matière de produits chimiques ainsi que sur la future directive inondations et d'autre part, sur la réalisation de plans d'actions gouvernementaux (Plan National Santé-Environnement, Plan de renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels, Programme de modernisation de l'inspection des installations classées, Plan climat, Plan séisme).

Dans ces domaines, il s'agit d'une part, de poursuivre l'amélioration de l'organisation nécessaire pour assurer un meilleur contrôle des risques et d'autre part, de renforcer les actions préventives. L'accent sera mis notamment sur le développement du travail en réseau pour une plus grande efficacité et le recentrage de l'action de l'Etat et de ses établissements publics sur les missions régaliennes et d'observation.

Politique de l'eau

La stratégie globale de la politique de l'eau consiste, sur le plan technique, à se conformer à deux impératifs : d'une part, appliquer la directive cadre sur l'eau ainsi que les directives portant sur le domaine eau (eaux résiduaires urbaines (ERU), substances dangereuses prioritaires, etc.) dans la lutte contre la pollution des eaux souterraines, littorales (avec l'outil POLMAR en cas de pollution accidentelle) et de surface ; d'autre part, protéger les populations contre le risque d'inondations. Ces deux branches sont conduites grâce à des priorités : pour la pollution, rattraper le retard encore constaté sur l'application de la directive ERU et se concentrer sur la lutte contre les pollutions diffuses ; pour les inondations, travailler sur la prévision et piloter dans chaque bassin hydrographique les deux instruments de lutte contre les inondations que sont les «plans Grands Fleuves» (Rhône, Loire, Seine et Garonne) et les plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour construire les ouvrages de protection et veiller au bon état morphologique des cours d'eau.

Sur le plan managérial, la stratégie consiste à fédérer les services de l'Etat du MEDD et hors MEDD (notamment ceux du ministère chargé de l'Equipement, dans le cadre de la prévision des crues) et les opérateurs (agences de l'eau, CEDRE, INERIS, CEMAGREF, METEO-France) pour atteindre les deux impératifs techniques fixés. Les outils du management sont d'abord, la réforme de l'Etat qui permet de regrouper les services (aujourd'hui 22 services de prévision des crues au lieu de 52), ensuite, l'utilisation des systèmes informatiques et des capacités de simulation des services de l'Etat et des opérateurs pour accroître l'efficacité de l'action (travail par exemple, sur la carte de vigilance crues), et enfin de tous les instruments de la LOLF disponibles (organisation financière rationalisée, indicateurs) et de la propagation des bonnes pratiques, pour arriver au meilleur emploi des fonds publics.

Par ailleurs, des financements divers hors budget général peuvent être rassemblés pour financer cette politique (Fonds de prévention risques naturels majeurs, futurs contrats de plans interrégionaux, partenariats divers...).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement**
 - INDICATEUR 1.1 : Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)
 - INDICATEUR 1.2 : Pourcentage des mesures fiables de la qualité de l'air rendu immédiatement disponible pour le public
 - INDICATEUR 1.3 : Collecte sélective et recyclage des déchets
 - INDICATEUR 1.4 : Coût moyen des réhabilitations de décharges subventionnées par l'ADEME
- **OBJECTIF 2 : Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs**
 - INDICATEUR 2.1 : Nombre de communes couvertes par un PPR
- **OBJECTIF 3 : Réduire les dommages par l'amélioration des ouvrages et des dispositifs d'information et de prévention**
 - INDICATEUR 3.1 : Sécurité et entretien : mesure de l'impact d'un projet subventionné
 - INDICATEUR 3.2 : Sécurité des barrages autorisés au titre de la loi sur l'eau
 - INDICATEUR 3.3 : Amélioration de la diffusion et de la précision de l'information sur les crues
- **OBJECTIF 4 : Réduire la pollution de l'eau**
 - INDICATEUR 4.1 : Taux de conformité aux normes européennes en équipement des stations d'épuration
 - INDICATEUR 4.2 : Taux d'équivalent-habitants couverts par des stations d'épuration conformes aux normes européennes
 - INDICATEUR 4.3 : Diminution de la pollution de l'eau par les nitrates
 - INDICATEUR 4.4 : Dépenses de fonctionnement des agences de l'eau sur montant des aides versées

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Totaux		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Totaux		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Totaux		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Totaux		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
02	Prévention des risques naturels	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
03	Gestion des crues	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
06	Lutte contre le changement climatique	XX XXX XXX			XX XXX XXX
Totaux		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
02	Prévention des risques naturels	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
03	Gestion des crues	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
06	Lutte contre le changement climatique	XX XXX XXX			XX XXX XXX
Totaux		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire</i>	Résultat estimé pour 2006	Évaluation pour 2007	Évaluation pour 2008
110225 Crédit d'impôt pour dépenses d'acquisition d'un véhicule fonctionnant exclusivement ou non au moyen du gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou de gaz naturel véhicule (GNV) ou qui combine l'énergie électrique et une autre source d'énergie, ou pour dépenses de transformation d'un véhicule de moins de trois ans destinées à permettre son fonctionnement au moyen du GPL <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 6.200 Ménages</i>	XX	XX	XX
200205 Amortissement exceptionnel des matériels spécifiquement destinés à l'approvisionnement en GPL et GNV et à la charge des véhicules électriques <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire</i>	Résultat estimé pour 2006	Évaluation pour 2007	Évaluation pour 2008
130201 Déduction des dépenses de grosses réparations et d'amélioration <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	XXX	XXX	XXX

1 Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ». Le cas échéant, les dépenses fiscales sur impôts locaux relatives au programme sont présentées dans un autre tableau. La catégorie de « dépenses fiscales sur impôts locaux », introduite pour la première fois dans les Bleus du PLF 2007, élargit la notion de « dépense fiscale » à certaines mesures présentant un impact direct sur les ressources et les charges de l'État (mesures applicables aux impôts directs locaux compensées par l'État, et dégrèvements d'impôts directs locaux).

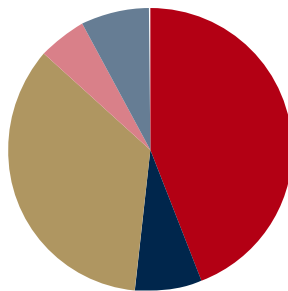
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	XX XXX XXX	XX XXX XXX
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX	X XXX XXX
03	Gestion des crues	XX XXX XXX	XX XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX	X XXX XXX
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX	X XXX XXX
Totaux		XXX XXX XXX	XXX XXX XXX

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (43,89%)
- Action n°02 (7,85%)



- Action n°03 (33,06%)
- Action n°04 (5,44%)
- Action n°05 (7,76%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) met en œuvre, au sein du programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions », la stratégie de prévention des risques et des nuisances que les populations sont en droit d'attendre de l'Etat et du fonctionnement de la société. La prévention des risques technologiques et des pollutions, celle des risques naturels ainsi que la maîtrise des effets des processus industriels et de leurs produits et déchets sur l'environnement et la santé sont au cœur de l'action du MEDD. De même, la lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la gestion des crues contribuent-elles à cette mission. Enfin, la lutte contre le changement climatique participe de cette politique volontariste en faveur de l'environnement.

Outre les engagements internationaux et communautaires qu'il décline, le programme inclut la réalisation d'une série de plans d'actions gouvernementaux dont les plus récents sont :

- le Plan Climat,
- le Plan national Santé-Environnement,
- le Plan de lutte contre la pollution de l'air,
- le Plan de renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels,
- le Programme de modernisation de l'inspection des installations classées,
- le Plan national d'action pour la prévention de la production de déchets,
- le Plan national d'action contre le bruit,
- le Plan national de lutte contre les inondations,
- le Programme national de prévention du risque sismique.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme implique, pour l'action 5, « Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques », les agences de l'eau dont l'intervention n'est pas financée via le budget du MEDD mais directement par les redevances perçues par ces organismes.

Le pilotage du programme est assuré par la secrétaire générale du ministère. Les principaux acteurs du programme, sont la direction de la prévention des pollutions et des risques, la direction de l'eau, la MIES, les DRIRE et les DIREN, les DDSV, les DDAF, les DDASS, les DDE, les services de navigation et les préfetures.

La gestion du programme est assurée par deux BOP d'administration centrale, ainsi que 29 BOP déconcentrés, en cohérence avec la mise en place des pôles régionaux «Écologie et développement durable».

Les établissements publics sous tutelle ou cotutelle du MEDD intervenant pour la mise en œuvre du programme sont l'ADEME, l'AFSSET, le BRGM, l'IFREMER, l'INERIS, l'IRSN, l'ONF et les agences de l'eau. La mise en œuvre du programme implique également Météo-France et des associations loi 1901 comme le CIDB, le CEDRE, l'IFFORME, ainsi que le CITEPA et les AASQA.

Politique réglementaire et fiscale : voir l'action « Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques »

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions
- ACTION n° 02 : Prévention des risques naturels
- ACTION n° 03 : Gestion des crues
- ACTION n° 04 : Gestion des déchets et évaluation des produits
- ACTION n° 05 : Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 Prévention des risques technologiques et des pollutions

43,9 %



Les activités correspondant à l'action ont pour finalités de prévenir les risques et pollutions générés par les installations industrielles et agricoles et par les organismes génétiquement modifiés (OGM), de surveiller la qualité de l'air et de traiter les sites pollués à responsable défaillant. L'amélioration de la qualité de l'environnement sonore, le développement d'instruments pour maîtriser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la connaissance des risques d'un environnement pollué sur la santé sont également conduites dans le cadre de cette stratégie d'action.

ACTION n° 02 Prévention des risques naturels

7,9 %



La politique de prévention des risques naturels repose sur les composantes majeures suivantes : connaissance des risques, surveillance, information du public, prise en compte du risque dans l'aménagement, travaux de réduction de la vulnérabilité, préparation à la gestion de crise et enfin, retour d'expérience.

Les activités correspondantes se déclinent selon trois champs principaux d'intervention :

- Connaissance et surveillance des risques naturels et information préventive ;
- Planification, aménagement et réglementation pour prévenir les risques naturels ;
- Travaux de prévention des risques naturels.

ACTION n° 03 Gestion des crues

35,1 %



L'importance des dommages liés aux inondations en France (1 milliard d'euros pour les crues de décembre 2003) justifie de mettre en place une politique spécifique de gestion des crues. La réduction des dommages nécessite de mener simultanément une politique d'amélioration de l'information et de l'alerte des populations résidant en zone inondable (5 millions d'habitants) et la mise en place d'une politique intégrée de prévention sur les bassins où les inondations provoquent les dommages les plus importants.

L'information et l'alerte des populations comprennent deux volets principaux : les atlas des zones inondables assurent la connaissance des phénomènes auxquels sont soumises les populations et, lorsque cela est faisable, la prévision et l'alerte aux crues permettent de prévenir ces populations de l'évolution en temps réel des phénomènes. En 2007, la carte « vigilance crues » sera actualisée régulièrement et jouera son rôle d'alerte des populations. Cette carte est en ligne depuis le 11 juillet 2006 : vigicrues.ecologie.gouv.fr.

Les politiques intégrées menées à l'échelle des bassins ont pour objet de renforcer le contrôle de la sécurité des barrages et des digues, d'assurer une gestion des cours d'eau domaniaux permettant de ne pas aggraver les conséquences des crues, de mettre en œuvre des techniques de ralentissement dynamique des crues et enfin d'améliorer la protection localisée des lieux habités contre les crues. Les instruments en sont les PAPI et les plans grands fleuves (Rhône, Seine, Garonne).

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement

Le MEDD est chargé de la prévention des risques et pollutions industriels et agricoles, de la réduction de leurs impacts et de la limitation du bruit lié aux activités humaines.

En ce qui concerne les substances chimiques et les déchets, en amont, le MEDD évalue la dangerosité et l'impact des substances et produits chimiques puis définit et met en œuvre, le cas échéant, des mesures d'interdiction ou de restriction d'usage de certaines substances. En aval, elle veille à développer le recyclage par la création de filières de traitement de produits en fin de vie, et d'autre part, elle veille à maîtriser les impacts du traitement des déchets.

Afin de limiter l'exposition des personnes, des biens et de l'environnement aux risques et aux nuisances liés aux activités humaines, le MEDD dispose de plusieurs moyens d'action, dont les principaux sont :

- l'encadrement réglementaire du fonctionnement des installations à travers l'instruction des demandes d'autorisation, d'extension ou de modification d'installations classées ;
- l'instruction d'études d'impact, de dangers ou technico-économiques ;
- l'instruction de plaintes ;
- les contrôles (mesures de la qualité de l'air, des niveaux de bruit, des rejets des installations, visites d'inspections des installations classées annoncées ou inopinées) ;
- les actions de communication pour la diffusion de bonnes pratiques ou l'information des entreprises et des populations ;
- l'instruction d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides ;
- la création de filières de traitements de produits en fin de vie.

INDICATEUR 1.1 : Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)	ratio	XX		XX			XX

Précisions méthodologiques :

La définition de l'indicateur a été revue à partir de 2007 pour tenir compte du retour d'expérience de 2005 (différenciation des élevages, prise en compte des suites d'inspection, du délai d'habilitation des nouveaux inspecteurs). Les différents types de contrôles réalisés par les inspecteurs des installations classées, tous justifiés mais avec des objectifs différents, représentent une quantité de travail variable. Pour le calcul de l'indicateur une pondération est donc réalisée de la manière suivante :

Pour les installations industrielles :

- visite d'inspection approfondie : Établissement Seveso AS = coefficient 3, Autre établissement = coefficient 2
- visite d'inspection courante = coefficient 1
- visite d'inspection rapide = coefficient 0,5
- propositions de mise en demeure ;
- propositions de sanctions administratives : consignation de somme, travaux d'office, suspension d'activité, suppression ou fermeture de l'établissement, apposition de scellés ;
- sanctions pénales (PV).

INDICATEUR 1. 2 : Pourcentage des mesures fiables de la qualité de l'air rendu immédiatement disponible pour le public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Pourcentage des mesures fiables de la qualité de l'air rendu immédiatement disponible pour le public	%	XX		XX			XX

Précisions méthodologiques :

Définition : rapport entre le nombre de mesures rendues effectivement accessibles au public (fourni par le nombre de mesures transmises par les AASQA à la «base de données sur la qualité de l'air» (BDQA)) et le nombre de mesures attendues (nombre total des mesures que peuvent théoriquement fournir l'ensemble des appareils de mesure en stations fixes).

L'indicateur traduit d'une part la fiabilité des mesures qui conditionne leur publication et d'autre part la disponibilité du dispositif d'information (généralement sur Internet) par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Il traduit également le souci des pouvoirs publics d'être en mesure de mettre en œuvre sans délai des dispositifs de réduction des émissions polluantes et d'inviter le public à adapter son comportement. Ce sont les DRIRE qui veillent localement à l'atteinte de ces objectifs

INDICATEUR 1. 3 : Collecte sélective et recyclage des déchets

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
taux de recyclage des déchets d'emballage	%			XX			XX
taux de collecte sélective de déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers	%			XX			XX

Précisions méthodologiques :

Le sous-indicateur 1 concerne l'aspect amont (développement du recyclage qui permet ainsi d'économiser des matières premières). Le nouveau sous-indicateur 2 est le rapport de la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers collectés sélectivement sur la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers produits. La quantité de DEEE produits est estimée à ce jour à 17 kg par habitant et par an. Il traduit à la fois le traitement adapté des substances dangereuses contenues dans ce type de déchets et un meilleur recyclage de ces équipements.

Source :

Sous-indicateur 1 : enquête réalisée annuellement par l'ADEME en liaison avec les sociétés agréées Eco-emballages et Adelphe et les organismes professionnels pour les déchets d'emballages industriels. Résultats disponibles en juillet de l'année n+2 (18 mois après l'année n).

Sous-indicateur 2 : enquête. La généralisation de la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques démarrera en fin d'année 2006. Les premières données ne seront disponibles qu'en 2007. L'ADEME est chargée de tenir un registre, précisant en particulier les quantités collectées sélectivement. Ce registre sera renseigné par les producteurs d'équipement électriques et électroniques ménagers qui sont tenus de pourvoir à l'enlèvement et au traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques collectés sélectivement.

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Prévention des risques technologiques et des pollutions		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
02 Prévention des risques naturels		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
03 Gestion des crues		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
04 Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
05 Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
Totaux	X XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	X XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Catégorie A	X XXX	X XXX	X XXX	-XX	XX XXX XXX
Catégorie B	X XXX	X XXX	X XXX	0	XX XXX XXX
Catégorie C	X XXX	X XXX	X XXX	X	XX XXX XXX
Totaux	X XXX	X XXX	X XXX	-X	XXX XXX XXX

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Cotisations et contributions sociales	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Prestations sociales et allocations diverses	XX XXX XXX	XX XXX XXX

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le programme 211 du MEDD comprend 3 775 ETPT, dont 1 819 ETPT de catégorie A, 987 ETPT de catégorie B et 969 ETPT de catégorie C.

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Le schéma de gestion des emplois au MEDD est particulier dans la mesure où les personnels relèvent des corps d'autres ministères (équipement, agriculture, santé, économie, finances et industrie). Les agents contractuels recrutés par le ministère poursuivent leur carrière au MEDD jusqu'à leur départ en retraite. En revanche, l'estimation des départs en retraite est difficile à réaliser pour les autres agents, notamment ceux des catégories A et A+, fortement mobiles et souvent désireux de terminer leur carrière dans leur ministère d'origine. Ces données devront être affinées

à partir d'études non encore disponibles sur les comportements en terme de mobilité. Les départs à la retraite représentent 28 agents en 2005 et 36 agents doivent partir en 2006. Pour 2007, un premier recensement fait déjà état de 29 agents, susceptibles de partir à la retraite.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Dans une structure ministérielle classique, ces mouvements s'effectuent en interne et n'ont pas d'influence budgétaire directe puisque les agents concernés restent dans la même masse salariale et le même plafond d'emploi. Dans le cas particulier du MEDD, ces mutations se traduisent majoritairement par des arrivées et des départs d'agents provenant d'autres ministères. Chaque entrée et chaque sortie entraînent une modification du nombre d'ETPT et de la masse salariale.

Plusieurs modes de recrutement peuvent être envisagés à partir des corps des autres ministères notamment de l'équipement et de l'agriculture.

Catégorie d'emploi	Sorties exprimées en ETP		Entrées exprimées en ETP	
	prévues (définitives)	dont départs en retraite	prévues	dont mouvements entre programmes du ministère
Catégorie A	XX		XX	XX
Catégorie B	XXX		XXX	XXX
Catégorie C	XXX		XXX	XXX
Totaux	X XXX	XX	X XXX	X XXX

AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé en moyenne pour l'ensemble des ministères partenaires à 1,75 %. La méthode de calcul appliquée au MEDD consiste à retenir le GVT positif de référence de chaque ministère partenaire. Le GVT négatif, estimé à - 0,55 % conduit à retenir, pour 2007, un GVT solde de 1,2 %.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Développement durable	XX
02	Connaissance environnementale	XXX
03	Action internationale	
04	Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	
05	Management et soutien	X XXX
06	Information et communication	
07	Evaluation et expertise	XX
08	Commission nationale du débat public	X
Total		X XXX

L'effectif est constitué du plafond de 3 717 ETPT autorisé en 2006 auquel s'ajoutent :

- le transfert de **18 ETPT** en provenance d'autres ministères (14 ETPT en provenance de l'Equipement, 3 ETPT en provenance de l'INSEE et 1 ETPT en provenance du ministère de l'Intérieur pour régulariser un emploi) ;
- la création de **40 ETPT** dont 26 ETPT pour le réseau NATURA 2000 au sein des DIREN, 10 ETPT au titre du renforcement de l'inspection des installations classées en directions régionales de l'industrie et de l'environnement (DRIRE), 4 ETPT au titre de l'action 04 « gestion des déchets et évaluation des produits » du programme 181 « prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	Effectifs gérants (1)	Effectifs gérés (2)	Ratio (1) / (2)
Effectifs inclus dans le plafond d'emplois du ministère	XXX	XXX	X,XX
<i>dont effectifs intégralement gérés</i>	XXX	XXX	X,XX
<i>dont effectifs gérés partiellement</i>	XX	XX	X,XX
Effectifs hors plafond d'emplois du ministère	XXX	XXX	X,XX
<i>dont effectifs gérés pour un autre ministère</i>	XXX	XXX	X,XX
<i>dont effectifs gérés pour des organismes autres que les ministères</i>	XXX	XXX	X,XX
<i>dont effectifs gérés pour le ministère (CLD, CFA, etc)</i>	XX	XX	X,XX
Totaux	X XXX	X XXX	X,XX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2007 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 53,9795 € le 1^{er} janvier 2007 puis de 54,2494 € le 1^{er} février 2007. La valeur moyenne du point en 2007 est ainsi en progression de 0,71 % par rapport à la moyenne annuelle de la valeur du point en 2006, ce qui représente un montant total de 781.270 € pour le programme 211 « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable ».

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

L'enveloppe pour les mesures catégorielles, correspondant aux mesures actées au bénéfice des agents appartenant à des corps gérés par les ministères partenaires du MEDD (équipement, agriculture, finances), est incluse dans la masse salariale.

Cette enveloppe tient compte des mesures d'amélioration des carrières prévues par le protocole d'accord conclu dans la fonction publique le 25 janvier 2006.

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

En ce qui concerne les crédits d'action sociale, d'hygiène et de sécurité et de médecine de prévention, les crédits inscrits au titre 2, au projet de loi de finances 2007, s'élèvent à 128 783 €. Il s'agit du paiement des prestations facultatives d'action sociale versées aux agents ainsi que les frais de consultations médicales. Sont ainsi prévues, au titre de l'action sociale, les allocations aux enfants handicapés, aux parents (dont l'aide à la scolarité), les aides matérielles (secours non remboursables et prêts), tant en administration centrale - y compris pour couvrir les demandes des personnels des services à compétence nationale (SCHAPI et IFEN) qu'en services déconcentrés.

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Contribution employeur au CAS pensions	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
<i>dont civils (y.c. ATI)</i>	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
<i>dont militaires</i>	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
<i>dont ouvriers d'État (FSPOEIE)</i>	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Contribution employeur au FNAL	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

...

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOM-DU-PROJET

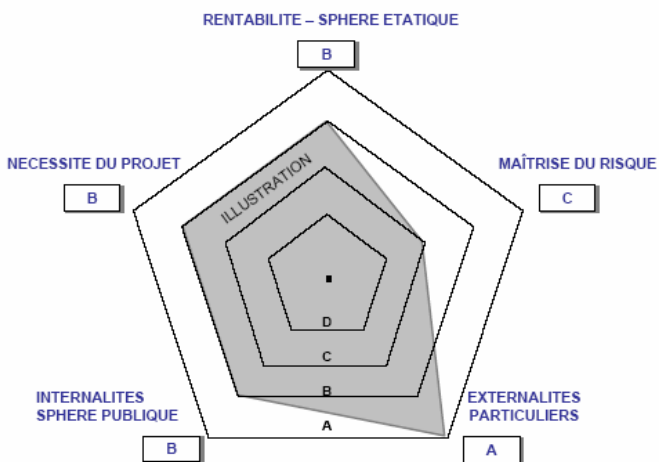
Financement	Référence-LOLF-de-l'action
Bénéficiaire	Référence-LOLF-de-l'action
Cadre interministériel	Nom-des-programmes

(En millions d'euros)

Consommations hors titre 2	2006 et avant (réalisé)	2007	2008	2009	2010	2011 et après	Total achevé
Autorisations d'engagement	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Crédits de paiement *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs pris en compte notamment dans la présentation multicritère ci-dessous.

Présentation multicritère du projet



Nota : les notes INTERNALITES et EXTERNALITES rendent compte des gains et autres retours positifs enregistrés en dehors de la sphère État. L'étude de la RENTABILITÉ – SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère État.

Outil d'analyse utilisé	Nom de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse	xx/xx/xx
Période d'analyse rentabilité	200x-20xx
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€
DR (délai de retour)	x,x années

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

INDICATEUR BUREAUTIQUE

Ratio bureautique	2006	Prévision 2007	Prévision 2008
Coût bureautique par poste (en milliers d'euros)	X	X	X
Nombre de postes de travail (nombre d'agents équipés d'un ou de plusieurs équipements bureautiques)	XXX	XXX	XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X XXX XXX</td></tr> </table>	AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(1)	X XXX XXX		<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X XXX XXX</td></tr> </table>	CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007	(2)	X XXX XXX		
AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(1)											
X XXX XXX											
CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007											
(2)											
X XXX XXX											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX						
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(9)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X XXX XXX</td></tr> </table>	Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(9)	X XXX XXX			
Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(9)											
X XXX XXX											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X XXX XXX</td></tr> </table>	Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008	(10)	X XXX XXX			
Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008											
(10)											
X XXX XXX											
					<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(11) = (8) - (9) - (10)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X XXX XXX</td></tr> </table>	Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **	(11) = (8) - (9) - (10)	X XXX XXX			
Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **											
(11) = (8) - (9) - (10)											
X XXX XXX											

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Transferts (titre 6)	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Totaux	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

Les agences de l'eau ne reçoivent pas de subvention de la part de l'État mais elles interviennent à la fois dans le cadre du programme « Prévention des risques et des pollutions » et du programme « Gestion des milieux et biodiversité » dans la mesure où leurs objectifs relèvent en totalité du programme « Gestion des milieux et biodiversité » (obtenir le bon état des masses d'eau) et que leurs interventions relèvent soit du programme « Prévention des risques et des pollutions », soit du programme « Gestion des milieux et biodiversité », soit d'autres problématiques (exemple de l'alimentation en eau potable).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	XXX	XXX	XXX
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	XXX	XXX	XXX
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	XXX	XXX	XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS (BUDGET PRÉVISIONNEL 2007)

Intitulé de l'opérateur	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		Effectifs (4)
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	
Nom opérateur 1	XXX	XXX	XXX	XXX
Nom opérateur 2	XXX	XXX	XXX	XXX
Totaux	XXX	XXX	XXX	XXX

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Programme n° 211

OPÉRATEURS

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Intervention au bénéfice de l'agriculture	nd	XX XXX	XX XXX	XXX XXX
Soutien aux interventions	nd	XX XXX	XX XXX	XXX XXX
Fonction de support et autres dépenses	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Totaux	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	X XXX XXX

Ou tableau suivant (option 2)

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
XXX XXX	XXX XXX	XX XXX	XXX XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	XXX	XXX	XXX
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	XXX	XXX	XXX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement)</i>	XXX	XXX	XXX
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	XX	XX	XX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

■ CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

CPER 2000-2006	CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX

Génération CPER 2007-2013

CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2007	AE demandées pour 2008	CP demandés pour 2008 sur engagements antérieurs	CP demandés pour 2008 sur AE 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX

Total des crédits de paiement pour cet opérateur

CP demandés pour 2008	CP sur engagements à couvrir après 2008
X XXX XXX	X XXX XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

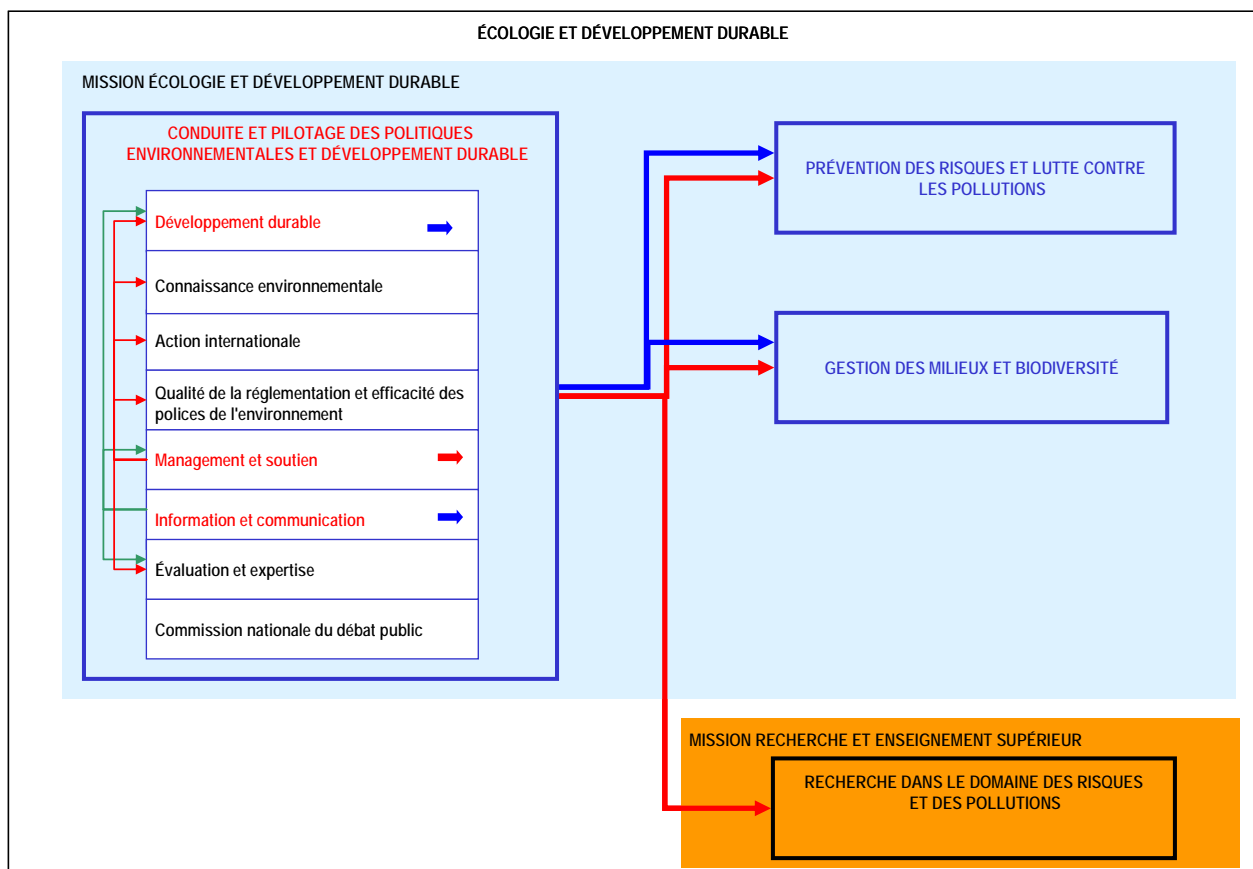
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Développement durable	XX XXX XXX	+12 877 252	-243 203	+12 634 049	+32 444 337
Connaissance environnementale	XX XXX XXX	+11 233 632		+11 233 632	+14 502 091
Action internationale	XX XXX XXX	+3 067 632		+3 067 632	+5 892 936
Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	XX XXX XXX	+3 800 936		+3 800 936	+6 185 724
Management et soutien	XX XXX XXX	-46 454 658	-226 839 022	-273 293 680	+16 012 588
Information et communication	XX XXX XXX	-1 687 298	-1 433 500	-3 120 798	+5 625 141
Evaluation et expertise	XX XXX XXX	+17 162 504		+17 162 504	+18 683 549
Commission nationale du débat public	XX XXX XXX				+2 139 252
Totaux	XX XXX XXX	0	-228 515 725	-228 515 725	101 485 618

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+228 515 725
Gestion des milieux et biodiversité (Mission « Écologie et développement durable »)	+81 224 346
Prévention des risques et lutte contre les pollutions (Mission « Écologie et développement durable »)	+144 298 949
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+2 992 430

OBSERVATIONS

LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

Les moyens de gestion (crédits de paiement et fonds de concours) des politiques que couvre le programme « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » sont directement et intégralement affectés à chacune des actions concernées. Les seuls déversements dont ces actions bénéficient, au même titre que les actions de politique des autres programmes du MEDD, proviennent donc des actions de support du programme.

LES FONCTIONS DE SOUTIEN

Le MEDD a fait le choix de ne disposer d'actions comportant des crédits de soutien qu'au sein du seul programme « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable » (action « développement durable », action « management et soutien » et action « information et communication ») pour diverses raisons.